



Quels sont mes droits de locataire

Par **patricia**, le **22/07/2011** à **14:57**

Bonjour,

A la suite de problèmes de santé, j'ai cessé de travailler afin de me faire opérer, me voyant diminué physiquement, j'ai sombré dans une profonde dépression. J'ai à nouveau été hospitalisé dans un établissement adapté. Je me suis déconnecté du monde qui m'entoure, j'ai négligé le paiement de mes loyers. Je dois actuellement 5000 € environs à mon propriétaire. J'ai tout d'abord été contacté par un huissier avec qui nous avons convenu d'un remboursement de ma dette. Malgré cela, le propriétaire me faire comparaitre devant un tribunal, demandant mon expulsion du logement pour non paiement des loyers. J'attends la décision de justice et sur les conseils du juge, j'ai repris le paiement de mes loyers. Aujourd'hui, à deux reprises, le propriétaire vient faire visiter la maison sans nous en avertir. La première fois, ce matin, ma femme était en sous vêtement sur la terrasse lorsque des visiteurs sont venus.

Je n'ai pas été informé par mon propriétaire de son projet de vente.

Jusqu'où vont ses droits et où commence les miens ?

Merci de votre réponse et des informations que vous voudrez bien me donner.

Cordialement

Mr SIMON

Par **mimi493**, le **22/07/2011** à **15:47**

Pourquoi le laissez-vous entrer ?

Par **patricia**, le **22/07/2011** à **19:47**

mais, je refuse de le laissé entrer, seulement hier soir en rentrant chez moi, j'ai constaté que quelqu'un était entré chez moi; Et ce matin, j'ai été surprise de voir quelqu'un sur la terrasse, ces gens refusaient de sortir et l'un d'eux ma même poussé et marché sur le pied pour aller plus loin dans le jardin. Quant à cet après midi, je me suis mise devant la porte afin de leur barré le passage.

Par **cocotte1003**, le **22/07/2011** à **20:24**

Bonjour, votre propriétaire n'a aucun droit de venir chez vous (c'est à dire sur la parie privée qu'il vous loue) sans votre autorisation. N'hésitez pas à porter plainte si cela se reproduit. Vous n'etes pour l'heure pas expulsé et si vous vous tenez rigoureusement à votre plan de remboursement, vous avez des chances de pouvoir rester dans les lieux. Pour l'instant vous n'avez pas été "tres correct" avec votre bailleur en ne versant pas votre loyer, à son tour il ne l'est pas. Essayez de reprendre contact téléphoniquement avec lui pour vous expliquer et surtout payez vos dettes, cordialement

Par **mimi493**, le **22/07/2011** à **21:27**

La prochaine fois, appelez la police immédiatement pour dire qu'il y a des gens chez vous que vous n'avez pas laissé entrer et qui refusent de sortir, et portez plainte